



Excès d'adjuvants

CCGE – 9 mai 2001

- À la suite de la dernière réunion du CCGE, le Conseil de l'IPC a décidé :
 1. de poursuivre les principales activités de l'Institut pour résoudre le problème des excès d'adjuvants avant l'échéance de 2005.
 2. de prévoir des réunions indépendantes entre l'ARLA et les sociétés membres de l'Institut concernées, avant la fin du premier trimestre de 2001, afin qu'elles s'entendent avec l'Agence sur des plans précis d'entreprise acceptables pour résoudre le problème des excès d'adjuvants.
- Chacune de six sociétés concernées a communiqué ses plans à l'ARLA.

CROP PROTECTION INSTITUTE